

qu'en ce qui concerne surtout la jeunesse, ce que nous avons constaté lors de l'examen l'an dernier des crédits du ministère de la Défense nationale, que dans plusieurs domaines, nous constituons une nation qui ne jouit pas de la santé physique. Voici ma question: quelles mesures pratiques sont prises par le ministère pour souligner à l'égard de chaque citoyen canadien les avantages découlant d'une véritable santé physique?

L'honorable J. W. MONTEITH (*ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*): Monsieur le président, M. Davidson s'est occupé du programme relatif à la santé physique, peu importe comment on ait pu l'appeler, programme appliqué au cours des années et qui relève d'une certaine façon du ministère. Il pourra vous en dire un mot dans un instant; permettez-moi de signaler que la loi sur l'aptitude physique nationale a été adoptée en 1943 et qu'en vertu de cette loi on pouvait accorder aux provinces une aide à l'égard des programmes d'aptitude physique. Par ailleurs, un très petit nombre des provinces ont jugé bon de bénéficier des fonds disponibles en vertu de cette loi, et certaines provinces qui y ont participé au début se sont retirées par la suite. En 1953 ou 1954, si je m'abuse, la loi a été abrogée par la Chambre des communes et aucune nouvelle mesure à cet égard n'a été adoptée depuis lors.

Avant que M. Davidson prenne la parole, je voudrais signaler que le ministère avait préposé un personnel à l'exécution de cette loi et que, lors de l'abrogation de ladite loi, les employés ont été mutés à d'autres fonctions. Cependant, M^{me} Doris Plewes fait encore partie du ministère et je demanderais à M. Davidson de vous énumérer ses fonctions. Soit dit en passant, je possède un exemplaire de la brochure 5BX et j'exécute certains des exercices qu'elle renferme.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Davidson, pourriez-vous dans votre réponse faire certaines observations...

M. BROOME: Le ministre aurait-il l'obligeance de nous montrer ces exercices?

Le PRÉSIDENT: Puis-je me reprendre encore une fois? M. Grafftey a laissé entendre que notre peuple n'était pas sain physiquement, et je pense qu'il s'agit là d'une question très relative. J'aimerais que M. Davidson nous dise si nous sommes moins sains que les citoyens de n'importe quel autre pays. Je pense que cet aspect de la question mérite d'être souligné.

M. G. F. DAVIDSON (*sous-ministre du Bien-être social*): Monsieur le président, j'hésiterais à faire des observations sur votre dernière question, parce qu'à mon sens cela incombe plutôt aux autorités sanitaires du ministère et aux personnes qui possèdent une plus grande compétence dans le domaine médical. Il est possible que le D^r Charron ou un autre membre du Comité puisse traiter le sujet avec plus d'objectivité.

Je sais, monsieur le président, que certains médecins font partie du Comité et je suis certain que si j'avais l'audace de me présenter comme le porte-parole des médecins, ils seraient les premiers à mettre ma compétence en doute.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de clarifier ma question, car elle est grave. Si je comprends bien la question posée, on laisse entendre que les services de récréation ou d'hygiène ne font pas grand chose ou ne font pas tout ce qu'ils devraient faire. Je pense que cela doit être pris dans un contexte relatif.

M. DAVIDSON: Je pense qu'on a cité fréquemment des statistiques en vue de prouver que l'aptitude physique des Canadiens n'est pas à la hauteur de ce qu'elle devrait être, et les statistiques les plus révélatrices sont celles qui ont trait au nombre d'aspirants des forces armées qui ont été refusés.

Je laisserais seulement entendre au Comité, monsieur le président, qu'avant de conclure que cette constatation signifie nécessairement que toute personne refusée par les services armés est une épave humaine, ils doivent se rendre